

matériels et matériaux excédentaires ainsi que tous détritus et ouvrages provisoires de toute nature et laisser le site et les ouvrages propres en bon état de fonctionnement.

Les Co-contractants sont autorisés à conserver sur le site, jusqu'à la fin du délai de garantie, tous les équipements, fournitures, matériels, matériaux et ouvrages provisoires dont il a besoin pour remplir ses obligations au cours de la période de garantie.

Article 43 : Documents à fournir après exécution

Après la pré réception technique et avant la réception provisoire des travaux, les co-contractants soumettront en quatre (04) exemplaires les plans de recollement de l'ouvrage réalisé à la validation de Le Maitre d'Ouvrage après visas de l'Ingénieur.

Article 44: Délai de garantie

Le délai de garantie est fixé à un (01) an, à compter de la date de réception provisoire (la dernière réception provisoire, s'il y a lieu) des travaux.

Article 45 : Entretien pendant le délai de garantie

Pendant ce délai de garantie, les Co-contractants devront chacun en ce qui le concerne procéder à leurs frais à la remise en état de toutes les parties d'ouvrages qui deviendraient défectueuses du fait des malfaçons.

Ils seront tenus directement responsables, envers les tiers, des accidents pouvant résulter de ces désordres, même si ceux-ci ne lui ont pas été signalés par l'Ingénieur.

Toute malfaçon et toutes réparations et réceptions nécessaires, mais non effectuées entraîneront le rejet de la réception définitive jusqu'à leurs réalisations.

Si après réception provisoire, un Co-contractants ne s'est pas conformé dans un délai de quinze (15) jours aux prescriptions d'un Ordre de Service concernant les réparations ou réfections éventuelles, l'Ingénieur pourra sans avoir besoin d'une mise en demeure spéciale, faire exécuter, aux frais et risques dudit Co-contractant, par tout procédé qu'il jugera convenable, ces réparations ou réfections. Le montant des travaux ainsi effectués sera déduit sur les retenues. Le surplus, s'il y a lieu, sera payé par ledit Co-contractant sur présentation d'un mémoire signé et certifié par l'Ingénieur.

La réception définitive sera prononcée à l'expiration du délai de garantie, pour autant qu'un Co-contractant se soit acquitté de toutes ses obligations au terme de sa Lettre-Commande.

Article 46 : Réception définitive

46.1 Modalité de la réception définitive

Sur demande d'un Co-contractant, la réception définitive sera effectuée dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

La Commission pour la réception définitive sera la même que celle ayant prononcé la réception provisoire des travaux.

46.2 Attributions de la Commission de réception définitive

Avant de prononcer la réception définitive, la Commission de réception vérifiera, par tous les moyens à sa disposition, que les clauses contractuelles ont été entièrement respectées et que ledit Co-contractant s'est honorablement acquitté des tâches prescrites pour la période de garantie.

A l'issue de la séance de Commission de réception, il sera dressé un procès-verbal de réception définitive signé par tous

CHAPITRE V : CLAUSES DIVERSES

Article 47 : Résiliation d'une Lettre-Commande

La lettre-commande à élaborer à l'issue du présent appel d'offres pourront être résiliées comme prévu à la section III Titre IV du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 42 , 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un Ordre de Service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutés ;
- Défaillance du Co-contractant ;
- Non-paiement persistant des prestations.

Article 48 : Edition et diffusion de la Lettre-Commande

Quinze (15) exemplaires de la lettre-commande à élaborer à l'issue du présent appel d'offres seront édités par les soins du Co-contractant et fournis à Le Maitre d'Ouvrage pour diffusion.

Article 49 : Cas de force majeure

49.1 En cas force majeure, un Co-contractant ne verra sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit Le Maitre

d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce avant la fin du vingtième (20^{ème}) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient à Le Maitre d'Ouvrage d'apprécier cette force majeure et les preuves fournies.

49.2 Aux fins de la présente clause le terme "Force Majeure" désigne un événement échappant au contrôle d'un Co-contractant et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure sans que la liste soit limitative, les actes de Le Maitre d'Ouvrage, soit au titre de la souveraineté de l'Etat, soit au titre d'une Lettre-Commande, les guerres et les révoltes, les incendies, les inondations cyclones, les épidémies, les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret, tremblement de terre et autres faits analogues.

49.3 En cas de force majeure, le Co-contractant notifiera rapidement par écrit au Maitre d'Ouvrage l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires du Chef de Service de la Lettre-Commande, le Co-contractant continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes dans le cadre de sa Lettre-Commande, et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations entravées par la force majeure.

49.4. Dans le cas où un Co-contractant invoquerait le cas de force majeure, les seuils en deçà desquels aucune réclamation ne sera admise sont :

- pluie : 200 millimètres en 24 heures ;
- vent : 40 mètres par seconde ;
- crue : la crue de fréquence décennale.

Article 50 : Manœuvres frauduleuses et corruption

Chaque Co-contractant déclarera en signant une Lettre-Commande à élaborer à l'issue du présent appel d'offres:

- qu'il n'a commis aucun acte susceptible d'influencer le processus de réalisation du projet au détriment de Le Maitre d'Ouvrage et notamment qu'aucune entente n'est intervenue et n'interviendra ;
- que la négociation, la passation et l'exécution du contrat n'ont pas donné, ne donnent pas et ne donneront pas lieu à un acte de corruption tel que défini par la Convention des Nations Unies contre la corruption en date du 31 octobre 2003.

Article 51 : Règlement de litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe. A défaut de règlement amiable, tout différend qui découlera d'une de la lettre-commande à élaborer à l'issue du présent appel d'offres sera tranché par les juridictions compétentes du Cameroun.

Article 52 et dernier : Validité et entrée en vigueur de la lettre-commande

Chaque Lettre-Commande à élaborer à l'issue du présent appel d'offres ne deviendra définitive qu'après sa signature par Le Maitre d'Ouvrage et entrera en vigueur dès sa notification au Co-contractant par ladite Autorité.

Page ___ et Dernière

**LETTRE-COMMANDE N° ___/LC/ SG/ST/C.MNA/CIPM/2022
Passée après APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
012/AONO/SG/ST/C.MNA/CIPM/2022 du ___**

En procédure d'urgence pour l'exécution en procédure d'urgence des travaux de construction d'un logement d'astreinte à l'Ecole Primaire Publique de MPAND, dans la Commune de Messamena, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est. Lot unique.

Lot N° ___

MONTANTS EN FCFA :

	Marché
TTC	
HTVA	
T.V.A (% HTVA)	
AIR (% HTVA)	
Net à mandater	

VISAS ET SIGNATURES

Lue et acceptée par le Cocontractant	Signée par le Maitre d'Ouvrage
Yaoundé, le	Yaoundé, le
Enregistrement	

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERS

A- INTRODUCTION

Le présent devis descriptif technique a pour but de définir la consistance et le mode d'exécution des travaux à réaliser suivant les règles de l'art conformément aux documents constitutifs de la lettre commande.

Il a été établi à titre indicatif pour préciser et compléter les indications du devis estimatif et des pièces graphiques nonobstant les clauses du contrat.

B- MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Généralités : Béton armé ou non – Mortier

Pour tous les travaux de maçonnerie, les composantes du béton ou mortier doivent obéir à certaines caractéristiques élémentaires ainsi qu'il suit :

1- Sable

Tous les sables seront exempts d'oxydes de matières organiques d'origine animale ou végétale.

La granulométrie sera comprise entre 0,80 mm et 2,5 mm pour les mortiers et chape ; et entre 0,16 mm et 5 mm pour les ouvrages en béton.

2- Gravillons

Les gravillons destinés à la confection des bétons seront des matériaux homogènes naturels ou concassés. Les graviers doivent avoir été débarrassés de leurs pellicules par soufflage ou par lavage.

3- Eau de gâchage

Les eaux utilisées dans la confection des mortiers, bétons et au lavage des agrégats doivent être dépourvues des impuretés et de sels.

4- Liants hydrauliques

Les ciments utilisés pour les bétons et mortiers doivent satisfaire aux conditions générales imposées par la réglementation en vigueur. Ils sont de type CPA 325 de « CIMENCAM » et ne doivent présenter aucune trace d'humidité. Le stockage sur le chantier sera à cet effet réalisé sur un plancher sec et ventilé. Tout stock qui ne présenterait pas un aspect de pulvéritude sera rebuté et évacué dans les quatre jours.

5- Armatures

Les armatures pour béton armé seront des aciers doux et des aciers « TOR » conformes aux prescriptions des règles BA 94. Elles doivent être parfaitement propres, sans aucune trace de rouille, non-adhérence de peinture ou graisse.

Elles seront façonnées et mises en œuvre conformément au plan de ferraillage soumis par l'entrepreneur à l'approbation du maître d'œuvre avant le début des travaux.

6- Coffrage

Les coffrages seront simples et robustes. Ils devront supporter sans déformation appréciable le poids et la poussée du béton, les effets de vibration et le poids des hommes employés lors de la mise en œuvre.

L'étanchéité des coffrages sera suffisante pour que l'excès d'eau ne puisse entraîner le ciment.

CHAPITRE I : INSTALLATION DE CHANTIER

Les travaux d'installation de chantier seront à la charge de l'entreprise bénéficiaire de la lettre commande. Ils comprendront :

- La construction d'une clôture provisoire ;
- La confection et la pose d'un panneau d'information du chantier
- L'édification d'un magasin d'approvisionnement avec un bureau attenant ou le cahier de chantier et les pièces graphiques seront disponibles en permanence ;

Éventuellement les branchements provisoires en eau, en électricité et téléphone.

CHAPITRE II : TRAVAUX PREPARATOIRES / TERRASSEMENT

1- Études

Les études comprennent :

- L'établissement des plans d'exécution et des détails aux échelles convenables ;
- L'établissement du planning des travaux.

Ces plans seront remis avant le début des travaux.

2- Débroussaillage

Débroussaillage du terrain sur l'emplacement du bâtiment et sur une emprise de 10 m tout autour de celui-ci. Ce travail comprend toutes sujétions d'abattage d'arbre et de dessouchage.

3- Démolitions

Elles concernent tout ouvrage fondé ou non sur l'emplacement du bâtiment. Les produits seront évacués à la décharge publique.

4- Décapage

Consiste à enlever pour stockage, pour réemploi ou évacuation à la décharge publique la terre végétale sur l'emplacement du bâtiment et sur une emprise de 10 m tout autour de celui-ci.

5- Nivellement plate-forme

Nivellement d'une plate-forme sur l'emplacement du bâtiment et sur une emprise de 5 m tout autour de celui-ci.

6- Fouilles

Les fouilles sont descendues jusqu'au bon sol, assurant une parfaite stabilité de l'ouvrage. Dans tous les cas, la profondeur de ces fouilles ne sera inférieure à 70 cm en tous points. Les parois des fouilles seront bien dressées et les fonds parfaitement nivélés.

L'exécution de ces fouilles sera subordonnée à l'approbation de l'implantation par les contrôleurs des travaux.

7- Remblais

Les terres provenant de ces fouilles seront sous réserve de leur bonne qualité, utilisées pour les remblais. Ceux-ci seront exécutés par couches successives de 20 cm, arrosées et compactées. Les terres excédentaires ainsi que celles de mauvaise qualité seront évacuées à la décharge publique ou en des lieux agréés par le maître d'œuvre. De toutes les manières, les remblais seront purgés de tout détritus, racines, matières végétales et gravats

CHAPITRE III : FONDATIONS

1- Béton de propreté

Un béton maigre dosé à 250kg/m³ de 5 cm d'épaisseur sera régalé sur les fonds de fouilles.

Variante 1 : Semelle filante + murs de fondations en agglomérés chaînages hauts.

- Semelle filante

En béton armé de section 10 x 30 ou 15 x 30 suivant indication des plans.

- Béton : dosé à 350 kg/m³ ;
- Aciers : épingle T8 tous les 20 cm + 3 filants T8
- Murs de fondation

Les murs de fondation seront exécutés en agglomérées de ciment de 20 x 20 x 40 bourrés au béton ordinaire dosé à 300 kg/m³ pour les murs intérieurs et cloisons.

Variante 2 : Semelles isolées sous poteaux + murs de fondation en agglomérés de 20 bourrés + longrine.

- Semelles isolées sous poteaux

En béton armé de section 15 x 40 x 40 (pour poteau 15 x 15) ou 15 x 40 x 50 (pour poteau 15 x 30)

- Béton : dosé à 350 kg/m³
- Aciers : épingle T8 les 15 cm maxi.
- Poteaux

En béton armé de section (suivant indication des plans) :

- 20 x 20 dans les murs de 20
- 20 x 20 pour les poteaux de la véranda
- Béton : dosé à 350 kg/m³

- Aciers : cadre T6 tous les 20cm + 6 filantes T8 pour poteaux 15x30
- Cadres T6 tous les 20 cm + 4 filants T8 pour poteaux 15 x 15
- Cadres + épingle T6 tous les 20 cm + 6 filants T8 pour les poteaux 15 x 20
- Dallage du sol

Le sol recevra un dallage en béton armé de 08cm d'épaisseur sur un film polyane de 400 microns. Il sera recoupé en surfaces de 16 m² maximum avec des joints combinés. Finition talochée.

- Béton armé
- Béton : dose à 250 kg/m³
- Aciers : Treillis T6 ; maille 50 x 50

NB : Pour les ateliers en béton armé de 15 cm d'épaisseur :

- Béton : dose à 300 kg/m³
- Aciers : Treillis T6 ; maille 50 x 50
- Dalle :

Pour latrines d'aisance. Elle reposera sur des agglos de 20 bourrés fondés. Elle sera en béton armé de 10 cm d'épaisseur mini.

- Béton : dose à 350 kg/m³
- Aciers : Treillis T6 ; maille 50 x 50
- Chaînage

Pour murs de fondation en agglomérés de 20 bourrés

En béton armé de section 20x20

- Béton : dose à 350 kg/m³
- Aciers : Treillis T6 tous les 20 cm + 4 filants T8 + 4 équerres T8 aux angles.
- Escalier et mirador
- Béton ; dosé à 400 kg/m³
- Caniveaux

Il sera exécuté autour des bâtiments des caniveaux en béton armé dosé à 350 kg/m³, de 40 cm de large et 30 cm de profondeur, avec fond coulé lissé à l'aide d'un mortier de ciment ordinaire dosé à 400 kg/m³. Épaisseur des parois : 8 cm

CHAPITRE IV : MACONNERIE – ELEVATION

- Murs en élévation

Les murs de la superstructure seront en agglomérées creux de 15x20x40 dosé à 300 kg/m³

Les murs intérieurs et de cloisons seront en agglomérées creux de 15x20x40

- Poteaux

En béton armé de section

- 15 x 20 dans les murs de 20
- 15 x 15 dans les murs de 15
- 15x30 aux vérandas
- Béton : dosé à 350 kg/m³
- Aciers :
- Cadres T6 tous les 20 cm + filants T8 pour poteaux 15 x 15
- Cadres + épingle T6 tous les 20 cm + 6 filants T8 pour les poteaux 15 x 30
- Linteaux

En béton armé de section 15 x 20 ou 10 x 20 suivant épaisseur des murs :

- Béton : dosé à 350 kg/m³
- Acier : cadres T6 tous les 15 cm + 4 filants T

NB : Pour les portes coulissantes des ateliers :

- Section 30 x 20
- Acier : cadres et épingle T6 tous les 15 cm + 6 filants T8
- Chaînage haut

En béton armé de section 15 x 15

- Béton : dosé à 350 kg/m³
- Aciers : épingle T6 tous les 20 cm + 2 filants T6 aux angles + équerres T- aux angles.
- Poutres

En béton armé de section 15 x 20

- Béton : dosé à 350 kg/m³
- Aciers : cadres T6 tous les 15 cm + filants T10
- Claustres

Suivant les indications des plans y afférent

- Chape

D'une épaisseur de 4 cm, elle sera réalisée avec un mortier de gros sable dosé à 400 kg/m³. Finition lissage à la barbotine de ciment.

- Enduit

Enduit taloché au ciment ordinaire, il sera fait au mortier.

- Finition : taloché et lissé soigneusement au ciment

CHAPITRE V : COUVERTURE – ETANCHEITE – PLAFOND

a- Charpente

- Fermes

Les fermes seront exécutées avec du bois dur traité au xylamon de section 7.5 x 15

Ces fermes seront solidement ancrées dans la maçonnerie à l'aide des fers d'attente des poteaux.

- Pannes

Elles seront en bois dur traité au xylamon, section 8 x 8

Sur les pignons et les murs de séparation, elles seront fixées avec des pattes de scellement en fer plat de 3 x 30 x 200

b- Couverture

La couverture sera réalisée en tôle bac aluminium 6/10e fixée sur les pannes par des tire-fond de 8 x 80 avec accessoires.

Le faîtage sera relevé et couvert avec des tôles faîtières ;

- Les pignons recevront des rives en aluminium.
- Planche de rive

Façade avant et arrière

La planche de rive utilisée aura 30 cm de large et 3 cm d'épaisseur. Elle sera en bois dur et rabotée sur une face.

Pignon : Latte 4 x 8 reliant les pannes.

c- Plafond

- Solivage

En bois dur traité au xylamon de section 4 x 8 mini. Les champs seront rabotés.

- Habilage

En contre-plaqué de 4 mm ayous (SFID) en plaques de 60 x 120 et à joints creux et en tôles lisses à l'extérieur tout autour du bâtiment.

NB :

- ❖ Trappe de visite dans chaque pièce ;
- ❖ Trous de ventilation perforés sur des plaques extérieures au droit de chaque pièce.

CHAPITRE VI : MENUISERIE METALLIQUE

- Porte métallique pleine

- Cadres : cornière de 35

Vantail : tube carré de 30 + tôle noire de 10/10e sur une surface + 3 paumelles grilles de 100 + serrure à canon vachette + 2 targettes.

- Fenêtre : en claustras

NB : Toutes les menuiseries métalliques recevront une peinture antirouille avant la livraison au chantier.

CHAPITRE VII : ELECTRICITE

- Foureadage

En tube isorange de diamètre adéquat encastré dans la maçonnerie.

- Câblerie

Les câbles seront en VGV ou en TH. En règle générale, on prendra les sections suivantes :

- 2,5 mm² pour les circuits d'éclairage ;
- 2,5 mm² pour les circuits de prises.

Chaque circuit comprendra au maximum 08 appareils et sera protégé par des fusibles de 10A pour les circuits d'éclairage et de 16A pour les circuits des prises.

- Appareillage

Les marques préconisées seront « LEGRAND » ou « PHILIP »

Les modèles seront approuvés par le maître d'ouvrage avant la pose.

CHAPITRE VIII : PEINTURE

Les travaux de peinture comprendront toute suggestion d'engrenage, de ponçage et de rebouchage à l'enduit de peintre.

- Impression

- Murs : Chaux
- Plafonds : Pantimat ou similaire
- Bois : Glycéro dilué

- Finition

Murs et plafonds :

- Plafonds : Pantex 800 en 02 couches ;
- Murs extérieurs : Pantex 1300 en 02 couches ;
- Murs intérieurs : Pantex 800 en deux couches ;
- Soubassement : 1,5 cm en peinture glycéroptalique en 02 couches
- Menuiserie métallique : glycéroptalique
- Menuiserie bois à huile

CHAPITRE IX : VRD

Caniveau en agglos bournés de 10 autour du bâtiment y compris toute sujexion

Dallage de la surface entre la rigole et le bâtiment en béton dc é à 250kg/m3 (ép =8cm)

Pause des dalles devant les différentes portes d'accès au bâtiment

Aménagement d'une rampe d'accès pour personnes handicapées (1,m10 de large et pente maximale de 5%)

Messamena, le _____

L'Entrepreneur

TITRE III : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (CBPU)

CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE

N°PRIX	DÉSIGNATIONS DES TRAVAUX	UNITÉ	MONTANT EN CHIFFRES	MONTANT EN LETTRES
LOT 100	TRAVAUX PRÉPARATOIRES			
101	<p>ÉTUDE ET INSTALLATION DE CHANTIER Ce prix forfaitaire est valable pour les études et pendant toute la durée du chantier, y compris en cas de retard, s'il y a lieu. Il rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais de mise en place des installations, l'aménagement d'une base vie pour le personnel de l'Entreprise et la location ou acquisition des terrains, s'ils ne sont pas mis à la disposition de l'Entreprise par l'Administration. - Les frais d'installation de tous les matériels nécessaires à l'exécution des travaux, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> o L'installation des équipements pour les bétons (atelier de coffrage, ateliers de ferraillage, bétonnière, vibrer, véhicule de liaison, groupe électrogène) ; o Le déplacement total ou partiel de ces installations au cours du chantier y compris les transferts. <p>Après constat par l'Ingénieur du Marché, 70 % du forfait sera payé au cocontractant pour couvrir ces frais, à la phase d'Installation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais de repliement du chantier, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> o Le démontage et l'enlèvement ou la suppression de toutes les installations fixes appartenant à l'Entreprise; o Le démontage et le repliement des ateliers de fabrication ; o Le repliement de tout le personnel et le matériel amenés de la base vie ou du chantier. <p>Après le constat de l'Ingénieur du Marché du repliement du chantier, 30 % du forfait de l'installation du chantier sera payé au cocontractant pour couvrir ces frais.</p>	FF		
102	<p>DEBROUSSAILLEMENT DU SITE Ce prix rémunère au mètre carré, le nettoyage général du site. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La coupe de toutes les touffes de plantes ligneuses, des arbres dont le diamètre est inférieur ou égal à vingt (20) centimètres et éventuellement des plantes épineuses ; - Toutes indemnisations pour coupes d'arbres ; - Coupe de tout arbre et arbre dont le diamètre est supérieur à vingt (20) centimètres ; - Le dessouchage, le découpage des troncs, l'évacuation de tous les produits en des endroits agréés par l'Ingénieur du Marché ; - Et toutes sujétions liées à la protection de l'environnement 	m ²		
LOT 200	TERRASSEMENT			
201	<p>NIVELLEMENT DE LA PLATEFORME Ce prix rémunère au mètre carré (m²), les travaux de nivellement de la plateforme, mesurés par mètre carré contradictoire</p>	m ²		
202	<p>FOUILLES EN RIGOLES ET EN PUITS Ce prix rémunère au mètre cube (m³), les travaux de fouilles manuelles ou à la tractopelle avec finitions manuelles des longrines et des murs de soutènement, mesuré par mètre contradictoires.</p>	m ³		

	REMBLAIS DE TERRE Ce prix rémunère au mètre cube (m ³), mesuré par métré contradictoire, les travaux de remblai au compacteur ou à la dame sauteuse sous dallage. Il comprend le transport des matériaux d'apport, sa sélection afin de respecter les caractéristiques du CCTP.			
203	LOT 300 FONDATIONS			
301	BETON DE PROPRETE Ce prix rémunère au mètre cube (m ³) le béton de propreté dosé à 150 kg/m ³ conformément au CCTP. Il comprend notamment : - la fourniture de gravier selon le CCTP ; - la fourniture de sable et de ciment selon le CCTP ; - la fourniture d'eau de gâchage ; - la mise en œuvre d'une couche de 5 cm d'épaisseur ; - toutes sujétions. Ce prix s'applique au mètre cube, mesuré par métré contradictoire.	m ³		
302	AGGLOS BOURRES DE 20X20X40 Ce prix rémunère au mètre carré (m ²) la fourniture et la pose d'agglos bourrées en fondations conformément au CCTP. Il comprend notamment : - la fourniture des agglos de 20x20x40 selon le CCTP ; - la fourniture du béton de bourrage dosé à 150 kg/m ³ ; - la fourniture du mortier de pose dosé à 300 kg/m ³ ; - la fourniture d'eau de gâchage ; - la mise en œuvre - toutes sujétions. Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par métré contradictoire.	m ²		
303	B.A. POUR SEMELLES, POTEAUX ET CHAINAGE BAS A 350 KG/M³ Ce prix rémunère au mètre cube (m ³) le béton dosé à 350 kg/m ³ conformément au CCTP. Il comprend notamment : - la fourniture de gravier selon le CCTP ; - la fourniture de sable et de ciment selon le CCTP ; - la fourniture d'eau de gâchage ; - la fourniture et le façonnage des fers à béton ; - la mise en œuvre - toutes sujétions. Ce prix s'applique au mètre cube, mesuré par métré contradictoire.	m ³		
304	DALLAGE EN BETON ORDINAIRE (EP. 7 CM) Ce prix rémunère au mètre carré (m ²) l'exécution du dallage avec chape incorporée, conformément au CCTP. Il comprend notamment : - la fourniture de gravier selon le CCTP ; - la fourniture de sable et de ciment selon le CCTP ; - la fourniture d'eau de gâchage ; - la mise en œuvre - toutes sujétions. Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par métré contradictoire.	m ²		
401	LOT 400 MAÇONNERIE-ÉLÉVATION			
	AGGLOS CREUX DE 15X20X40 Ce prix rémunère au mètre carré (m ²) la fourniture et la pose des parpaings creux conformément au CCTP. Il comprend notamment : - la fourniture des parpaings creux selon le CCTP ; - la fourniture du mortier de pose dosé à 400 kg/m ³ ; - la mise en œuvre ; - toutes sujétions. Ce prix s'applique au mètre carré mesuré par métré	m ²		

	contradictoire.			
402	<p>BETON ARME POUR POTEAUX, LINTEAUX, CHAINAGES HAUT ET POUTRES DOSE A 350KG/M³</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube (m³) le béton dosé à 350 kg/m³ conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de gravier selon le CCTP ; - la fourniture de sable et de ciment selon le CCTP ; - la fourniture d'eau de gâchage ; - la fourniture et le façonnage des fers à béton ; - la mise en œuvre - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre cube, mesuré par métré contradictoire.</p>	m ³		
403	<p>ENDUITS AU MORTIER DE CIMENT DOSE A 400 KG/M²</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m²) les enduits conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du sable et du ciment selon le CCTP ; - la fourniture d'eau de gâchage selon le CCTP ; - la mise en œuvre d'une couche de 1,5 cm d'épaisseur - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par métré contradictoire.</p>	m ²		
404	<p>CHAPE LISSEE AU MORTIER DE CIMENT DOSE A 400 KG/M³</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m²) la chape conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du sable et du ciment selon le CCTP ; - la fourniture d'eau de gâchage selon le CCTP ; - la mise en œuvre d'une couche de 1,5 cm d'épaisseur - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par métré contradictoire.</p>	m ²		
LOT 500	CHARPENTE-COUVERTURE			
501	<p>FERMES BASTAING DE 3X12X500</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube (m³), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et le façonnage des fermes en bois massif conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de bois suivant le CCTP ; - le débit ; - le traitement du bois - le façonnage et la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre cube, mesuré par métré contradictoire</p>	m ³		
502	<p>PANNES DE CHEVRON DE 8X8X500</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube (m³), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose des pannes en chevrons de 8x8 cm conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des pannes suivant le CCTP ; - le débit ; - le traitement des pannes ; - le façonnage et la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre cube, mesuré par métré contradictoire</p>	m ³		
503	<p>PLAFOND DE CONTREPLAQUE DE 4MM AVEC COUVRE-JOINTS</p>	m ²		

	<p>contradictoire, la fourniture et la pose de faux plafond en contreplaqué conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture selon le CCTP; - le solivage en bois dur de 4X8cm en trame de 60x120 - la fourniture des accessoires de pose ; - le façonnage en panneaux de 60x120 et la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par métré contradictoire.</p>			
504	<p>PLANCHE DE RIVES</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire (ml), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose des Planches de rive de 30cm ou bardage alu 5/10eme conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des planches de rive suivant le CCTP ; - le débit ; - le traitement des pannes ; - le façonnage et la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre cube, mesuré par métré contradictoire</p>	ml		
505	<p>COUVERTURE EN TOLE BAC ALU 5/10^E</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m²), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose des tôles bac 6/10è conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de la tôle bac 5/10è ; - le débit ; - la fourniture des accessoires de pose (tire fonds, cavaliers, rondelles feutres) ; - la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par métré contradictoire.</p>	m ²		
506	<p>TOLE FAITIERE DE 50 CM DE LARGE</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire (ml), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose de la tôle faîtière crantée de 50 cm de large, conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de la tôle faîtière crantée de 50 cm de large ; - le débit ; - la fourniture des accessoires de pose ; - la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire, mesuré par métré contradictoire.</p>	ml		
507	<p>RIVE PIGNON EN ALU</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire (ml), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose du bardage en ALU conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation du solivage en bois de 4x8 cm ; - la fourniture de la tôle de bardage en tôle bac 5/10è ; - la fourniture des bandes ourlets ; - la fourniture des tôles de rive de faîtage ; - le façonnage et la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire, mesuré par métré contradictoire.</p>	ml		
LOT 600	MENUISERIE MÉTALLIQUE ET BOIS			
601	<p>SEUILS METALLIQUE EN CORNIERE DE 35 POUR VERANDA</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire (ml), mesuré par métré</p>	ml		

	<p>contradictoire, la fourniture et la pose des cornières de 30 sur les nez des vérandas et estrades conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des cornières de 30 ; - le façonnage des cornières par la fixation des pattes de scellement ; - la fixation des cornières façonnées sur les nez de véranda et de l'estrade; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire, mesuré par métré contradictoire.</p>		
602	<p><u>GRILLE ANTIVOL A L'INTERIEUR CADRE ET BATTANT EN BOIS</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, la fabrication et pose de la grille antivol pour fenêtre y compris toiles moustiquaires.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fourniture des tubes métalliques ; la fabrication, l'aménée et pose des grilles métalliques y compris - Et toutes sujétions. 	m ²	
603	<p><u>PORTE EN BOIS PLEIN DE TRES BONNE FINITION</u></p> <p>Ce prix rémunère mètre carré (m²), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose de portes en bois plein de très bonne finition conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du bois selon le CCTP; - l'usinage en machines, le ponçage et l'application de fond dur ; - l'assemblage des éléments usinés ; - la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique à l'unité, mesuré par métré contradictoire.</p>	m ²	
604	<p><u>FENETRE EN BOIS PLEIN DE BONNE FINITION</u></p> <p>Ce prix rémunère mètre carré (m²), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose de fenêtres en bois plein de très bonne finition conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du bois selon le CCTP; - l'usinage en machines, le ponçage et l'application de fond dur ; - l'assemblage des éléments usinés ; - la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique à l'unité, mesuré par métré contradictoire.</p>	m ²	
605	<p><u>CADRE ET BATTANT DE PLACARD EN PANNEAU DE 15 CM AVEC ETAGERES Y COMPRIS SERRURES DE BONNE QUALITE (EX. TYPE RONIS OU SIMILAIRE).</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m²), mesuré par métré contradictoire, la pose des placards en bois dur incorporés dans la maçonnerie conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du bois pour ceinture extérieure du placard ; - la fourniture de deux battants en panneaux ; - la division de chaque compartiment du placard en trois (03) niveaux ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique à l'unité, mesuré par métré contradictoire.</p>	m ²	
LOT 700	ÉLECTRICITÉ		
701	<p><u>GAINES EN TUBE FLEXIBLE</u></p> <p>Ce prix rémunère au rouleau posé (Rouleau), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose de gaine en tube flexible de 13 mm conformément au CCTP, et sur la base des plans et notes de calculs approuvés par l'Ingénieur du Marché.</p> <p>Il comprend notamment :</p>	rouleau	

	<ul style="list-style-type: none"> - l'exécution des saignées conformément aux plans d'électricité ; - la fourniture des fourreaux électriques suivant le CCTP ; - la pose ; - les raccords sur les saignées ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au rouleau de tubes posé, mesuré par métré contradictoire.</p>			
702	<p>Fil TH 1,5 mm²</p> <p>Ce prix rémunère au rouleau posé (Rouleau), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose de câble TH de 1,5 mm² conformément au CCTP, et sur la base des plans et notes de calculs approuvés par l'Ingénieur du Marché.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des câbles suivant le CCTP ; - la pose ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au rouleau de câble posé, mesuré par métré contradictoire.</p>	rleau		
703	<p>Fil TH 2,5 mm²</p> <p>Ce prix rémunère au rouleau posé (Rouleau), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose de câble TH de 1,5 mm² conformément au CCTP, et sur la base des plans et notes de calculs approuvés par l'Ingénieur du Marché.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des câbles suivant le CCTP ; - la pose ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au rouleau de câble posé, mesuré par métré contradictoire.</p>	rleau		
704	<p>REGLETTES DE 120</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité (U), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose des réglettes complètes de 120 cm conformément au CCTP, et sur la base des plans et notes de calculs approuvés par l'Ingénieur du Marché.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des réglettes suivant le CCTP ; - la pose ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique à l'unité, mesuré par métré contradictoire.</p>	u		
705	<p>HUBLOTS RONDS</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité (U), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose des hublots conformément au CCTP, et sur la base des plans et notes de calculs approuvés par l'Ingénieur du Marché.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des hublots suivant le CCTP ; - la pose ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique à l'unité, mesuré par métré contradictoire.</p>	u		
706	<p>INTERRUPTEUR ET PRISE DE COURANT</p> <p>Ce prix rémunère l'ensemble (Ens), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose des interrupteurs et prises de courants conformément au CCTP, et sur la base des plans et notes de calculs approuvés par l'Ingénieur du Marché.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des interrupteurs et prises suivant le CCTP ; - la pose ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique à l'unité, mesuré par métré contradictoire.</p>	u		
707	<p>ATTACHES, DOMINOS, BOITE DE DERIVATION, BOITIER ET TOUTES SUJETIONS</p> <p>Ce prix rémunère l'ensemble des accessoires (Ens), mesuré</p>	Ff		

	<p>par métré contradictoire, la fourniture et la pose des accessoires nécessaires à la mise en place des installations électriques conformément au CCTP et sur la base des plans et notes de calculs approuvés par l'Ingénieur du Marché.</p> <p>Ces accessoires comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dominos ; - les boîtiers; - les dérivations - la pose ; - toutes sujétions raccordement, le cas échéant, au réseau existant dans l'Etablissement.. <p>Ce prix s'applique à l'ensemble des accessoires posés, mesuré par métré contradictoire.</p>		
LOT 800	PEINTURE		
801	<p>PANTEX 800 EN DEUX COUCHES POUR PLAFOND APRES IMPRESSION</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m²), la pose de la peinture Pantex 800 en deux couches pour plafond après impression conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution d'une couche d'impression suivant le CCTP ; - l'exécution d'une couche de finition en peinture acrylique suivant le CCTP ; - le matériel de mise en œuvre ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré (m²), mesuré par métré contradictoire.</p>	m ²	
802	<p>PANTEX 800 EN DEUX COUCHES POUR MURS INTERIEUR APRES IMPRESSION</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m²), la pose de la peinture Pantex 800 en deux couches pour murs intérieurs après impression conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution d'une couche d'impression suivant le CCTP ; - l'exécution d'une couche de finition en peinture acrylique suivant le CCTP ; - le matériel de mise en œuvre ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré (m²), mesuré par métré contradictoire.</p>	m ²	
803	<p>PANTEX 800 EN DEUX COUCHES POUR MURS EXTERIEUR APRES IMPRESSION</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m²), la pose de la peinture Pantex 800 en deux couches pour murs extérieurs après impression conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution d'une couche d'impression suivant le CCTP ; - l'exécution d'une couche de finition en peinture acrylique suivant le CCTP ; - le matériel de mise en œuvre ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré (m²), mesuré par métré contradictoire.</p>	m ²	
804	<p>PEINTURE A HUILE POUR MENUISERIE METALLIQUE, MENUISERIE BOIS ET PLANCHE DE RIVE</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m²), la pose des peintures à huile email sur les menuiseries bois et métalliques conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution d'une couche d'impression suivant le CCTP ; 	m ²	

	<ul style="list-style-type: none"> - l'exécution d'une couche de finition en peinture acrylique suivant le CCTP ; - le matériel de mise en œuvre ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré (m²), mesuré par métré contradictoire.</p>			
LOT 900	VRD			
901	<p>CANIVEAUX TOUT AUTOUR DU BATIMENT</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire (ml), les travaux de construction en procédure d'urgence des caniveaux en béton armé conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du gravier, sable et ciment suivant le CCTP ; - la fourniture des aciers en HA8 pour les cadres espacés de 40 cm et des aciers HA6 pour les aciers de constructions ; - le façonnage des cadres en aciers HA8 ; - le façonnage du ferraillage des caniveaux ; - le coffrage des caniveaux d'épaisseur des parois 10 cm ; - les réglages topographiques ; - la mise en œuvre du béton et le coulage des caniveaux ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire (ml), mesuré par métré contradictoire.</p>	ml		
902	<p>DALLAGE DES ALENTOURS DU BATIMENT</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (M²), les travaux de dallage d'autour en béton conformément aux spécifications techniques du CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du gravier, sable et ciment suivant le CCTP ; - la mise en œuvre du béton et le coulage in situ ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique à au mètre carré (m²), mesuré par métré contradictoire.</p>	m ²		
903	<p>CONSTRUCTION D'UNE LATRINE A DEUX COMPARTIMENTS COUVERTURE EN TOLE ONDULEE, PORTES EN BOIS FINI ET PORTE CADENAS</p> <p>Ce prix rémunère au forfait (FF), les travaux de construction d'une latrine à deux compartiments couverture en tôle ondulée, portes en bois fini et porte cadenas conformément au CCTP.</p>	FF		

TITRE IV - CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

Cadre du détail quantitatif et estimatif des travaux de construction

D'un logement d'astreinte

N°PRIX	DÉSIGNATIONS DES TRAVAUX	UNITÉ	QTÉS	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
LOT 100	TRAVAUX PRÉPARATOIRES				
101	Étude et installation de chantier	FF	1,00		
102	Débroussaillage du site	m ²	1000,00		
SOUS-TOTAL N°100					
LOT 200	TERRASSEMENT				
201	Nivellement de la plateforme	m ²	465,00		
202	Fouilles en rigoles et en puits	m ³	29,00		
203	Remblais de terre	m ³	17,00		
SOUS-TOTAL N°200					
LOT 300	FONDATIONS				
301	Béton de propreté	m ³	2,00		
302	Agglos bournés de 20x20x40	m ²	60,00		
303	B.A. pour semelles, poteaux et chaînage bas à 350 kg/m ³	m ³	4,30		
304	Dallage en béton ordinaire (ép. 7 cm)	m ²	68,00		
SOUS-TOTAL N°300					
LOT 400	MAÇONNERIE-ÉLÉVATION				
401	Agglos creux de 15x20x40	m ²	211,00		
402	Béton armé pour poteaux, linteaux, chainages haut et poutres dosé à 350kg/m ³	m ³	2,80		
403	Enduits au mortier de ciment dosé à 400 kg/m ³	m ²	453,00		
404	Chape lissée au mortier de ciment dosé à 400 kg/m ³	m ²	79,00		
SOUS-TOTAL N°400					
LOT 500	CHARPENTE-COUVERTURE				
501	Fermes bastaing de 3x12x500	m ³	1,69		
502	Pannes de chevron de 8x8x500	m ³	2,50		
503	Plafond de contreplaqué de 4mm avec couvre-joints	m ²	124,00		
504	Planche de rives	ml	55,00		
505	Couverture en tôle bac alu 6/10e	m ²	130,00		
506	Tôle faîtière de 50 cm de large	ml	17,00		
507	Rive pignon en alu	ml	19,00		
SOUS-TOTAL N°500					

LOT 600	MENUISERIE MÉTALLIQUE ET BOIS				
601	Seuils métallique en cornière de 35 pour véranda	ml	10,50		
602	Grille antivol à l'intérieur cadre et battant en bois	m ²	10,50		
603	Porte en bois plein de très bonne finition	m ²	17,50		
604	Fenêtre en bois plein de bonne finition	m ²	11,60		
605	Cadre et battant de placard en panneau de 15 cm avec étagères y compris serrures de bonne qualité (EX. Type RONIS ou similaire).	m ²	17,60		

SOUS-TOTAL N°600

LOT 700	ÉLECTRICITÉ				
701	Gaine en tube flexible	rleau	1,00		
702	Fil TH 1,5 mm ²	rleau	1,00		
703	Fil TH 2,5 mm ²	rleau	2,00		
704	Réglettes de 120	u	10,00		
705	Hublots ronds	u	2,00		
706	Interrupteur et prise de courant	u	22,00		
707	Attaches, dominos, boîte de dérivation, boîtier et toutes sujétions	FF	1,00		

SOUS-TOTAL N°700

LOT 800	PEINTURE				
801	Pantex 800 en deux couches pour plafond après impression	m ²	124,00		
802	Pantex 800 en deux couches pour murs intérieur après impression	m ²	120,00		
803	Pantex 1300 en deux couches pour murs extérieur après impression	m ²	313,00		
804	Peinture à huile pour menuiserie métallique, menuiserie bois et planche de rive	m ²	80,00		

SOUS-TOTAL N°800

LOT 900	VRD				
901	Caniveaux tout autour du bâtiment	ml	45,00		
902	Dallage des alentours du bâtiment	m ²	29,00		
903	Construction d'une latrine à deux compartiments couverture en tôle ondulée, portes en bois fini et porte cadenas	FF	1,00		

SOUS-TOTAL N°900

RÉCAPITULATIF

100	TRAVAUX PRÉPARATOIRES				
200	TERRASSEMENT				
300	FONDATIONS				
400	MAÇONNERIE-ÉLÉVATION				
500	CHARPENTE-COUVERTURE				

600	MENUISERIE MÉTALLIQUE ET BOIS				
700	ÉLECTRICITÉ				
800	PEINTURE				
900	VRD				
TOTAL GENERAL HTVA					
TVA (19,25%)					
AIR 2,2 ou 5,5%)					
TOTAL TTC					
NET A MANDATER					

Arrêter le montant du présent devis à la somme Toutes Taxes Comprises de :

Pièce N°5 :

Modèles de formulaires à utiliser par les
soumissionnaires

SOMMAIRE

Formulaire N°1 : Modèle de soumission	93
Formulaire N°2 : Modèle de déclaration d'intention de soumissionner	94
Formulaire N°3 : Modèle de caution de soumission	95
Formulaire N°4 : Modèle de cautionnement définitif	96
Formulaire N°5 : Modèle de caution d'avance de démarrage	97
Formulaire N°6 : Modèle de caution de retenue de garantie	98
Formulaire N°7 : Modèle d'attestation de solvabilité	99

Formulaire N°1 : MODELEDE SOUMISSION

Je, soussigné,..... (*Indiquer le nom et la qualité du signataire*)

Représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁽⁸⁾.....dont le siège social est à , inscrite au registre du commerce desous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier d'Appel d'Offres y compris le(s) additif(s), [*rappeler le numéro et l'objet de l'appel d'Offres*],

Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer,

- Remets, revêtus de ma signature, le Bordereau des Prix Unitaires ainsi que le Devis Estimatif établissant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° _____ à _____ [*en chiffres et en lettres*] francs CFA Hors TVA, et à _____ [*en chiffres et en lettres*] francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- M'engage à exécuter les travaux dans un délai de _____ jours [*indiquer la durée de validité de l'offre, 60 jours*] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants (en cas de possibilité d'attribution de plusieurs lots).

Le Chef de service du marché se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque..... Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de

En qualité de

Dûment autorisé à signer les soumissions
pour et au nom de⁽⁹⁾

(8) Supprimer la mention inutile

(9) Annexer la lettre de pouvoirs

Formulaire N°2 : MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné, Monsieur (Madame) _____

De Nationalité _____ faisant élection de domicile à _____

BP : _____ Tél : _____

Agissant en qualité de _____

Au nom et pour le compte de l'Entreprise _____

N° RC : _____ N° Contribuable : _____

Déclare par la présente mon intention de soumissionner l'Appel d'Offres National Ouvert N°
012/AONO/SG/ST/C.MNA/CIPM/2022 du _____.

En procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de

En foi de quoi la présente déclaration est établie et délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

Formulaire N°3 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur : **Le Maire de la Commune de Messamena**

Attendu que l'Entreprise _____, ci-dessous désignée " le Soumissionnaire ", a soumis son offre en date du _____ pour **la construction en procédure d'urgence de** ci-dessous désignée "l'offre", et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à (en lettres) FCFA.

Nous _____ (nom et adresse de la banque), représentée par _____ (noms des signataires), ci-dessous désignée "la banque" déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de (en lettres) FCFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

- Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de la validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;
Ou
- Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du Marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :
 - Manque à signer ou refuse de signer le Marché, alors qu'il est requis de le faire ;
 - Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du Marché (cautionnement définitif, comme prévu dans celui-ci).

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de la première demande écrite de l'Autorité Contractante, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame est dû au Maître d'Ouvrage parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusée de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A _____, le _____

Formulaire N°4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :

Référence de la Caution N° _____

Adressée à Monsieur : Le **Maire de la Commune de Messamena** ci-dessous désigne "**Maître d'Ouvrage**"

Attendu que _____ (nom et adresse de l'Entreprise), ci-dessous désigné "l'Entrepreneur" s'est engagé, en exécution du Marché désigné le "Marché", à réaliser les travaux de **construction en procédure d'urgence de** comprenant notamment :

- ◆
- ◆
- ◆

Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que l'Entrepreneur remettra à l'Autorité Contractante un cautionnement définitif, d'un montant égal à cinq pour cent (5%) du montant du Marché, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du Marché.

Attendu que nous avons convenu de donner à l'Entrepreneur ce cautionnement,

Nous, _____ (nom et adresse de la banque), représentée par _____ (noms des signataires) ci-dessous désignée "la banque",

nous engageons à payer à au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de l'Autorité Contractante déclarant que l'Entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de _____ (en chiffres et en lettres).

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au Marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l'Entrepreneur, par l'Autorité Contractante, de l'approbation du Marché. Elle sera libérée dans un délai de _____ à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par l'Autorité Contractante au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A _____, le _____